



CIRCULAIRE N° 001 CAB/PR DU 02 AOUT 2014
Relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2015.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A

- MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;
- MONSIEUR LE VICE-PREMIER MINISTRE ;
- MESDAMES ET MESSIEURS
 - LES MINISTRES D'ETAT ;
 - LES MINISTRES ;
 - LES MINISTRES DELEGUES ;
 - LES SECRETAIRES D'ETAT ;
 - LES GOUVERNEURS DE REGIONS.

La présente circulaire fixe les orientations générales de la politique budgétaire, ainsi que les dispositions pratiques pour l'élaboration du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2015.

Le processus d'élaboration du budget de l'Etat pour l'exercice 2015 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de la politique de développement économique, social et culturel de la nation, présentée dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Il devra, tout en tenant compte de la conjoncture nationale et internationale, s'appuyer sur des mesures propres à accélérer la croissance économique et la création d'emplois, élever le niveau de vie des populations, et renforcer la compétitivité de l'économie camerounaise.

Il devra par ailleurs consolider le budget-programme aussi bien dans son processus de préparation que dans sa présentation, et renforcer la discipline budgétaire dans son exécution.

